



## LE MONDE FORESTIER

### XXIII<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IUFRO

Le XXIII<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IUFRO, organisé par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), s'est tenu du 23 au 28 août 2010 à Séoul, République de Corée. Avec son thème «Les forêts pour l'avenir: soutenir la société et l'environnement», il a attiré plus de 2 700 participants venus de 92 pays, le rassemblement le plus nombreux de l'histoire du congrès. Lee Myung-bak, Président de la République de Corée, a inauguré cet événement de six jours qui comprenait des exposés liminaires journaliers présentés par des personnalités éminentes du monde forestier. Le président sortant de l'IUFRO, Don Koo Lee, a guidé un débat spécial sur les futurs enjeux de l'enseignement forestier. L'initiative a compté 150 sessions techniques comprenant plus de 2 000 présentations, 1 027 affiches et un espace affecté au commerce et aux expositions.

Le congrès, ses sessions techniques et ses exposés par affiches, se concentraient en particulier sur les points suivants: les forêts et le changement climatique; la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources forestières; les services environnementaux forestiers; les forêts d'Asie pour l'avenir; les produits forestiers et les processus de production pour un avenir plus vert; les technologies émergentes dans le secteur forestier; les frontières de la santé des forêts et des arbres; les forêts, les communautés et les cultures; et les forêts, la santé humaine et la sécurité environnementale.

En outre, des débats importants se sont déroulés sur un certain nombre de thèmes récurrents de la semaine. Ils portaient notamment sur la nécessité de combler les lacunes des connaissances entre la science et les politiques; l'importance d'adapter la discipline et l'enseignement forestiers aux nouvelles exigences pesant sur les forêts; le besoin de renforcer l'interdisciplinarité du travail afin de ne pas perdre de vue la dimension sociale des efforts visant la protection et l'amélioration des écosystèmes forestiers; et le rôle de la foresterie dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Au-delà de ces questions émergentes, les participants ont également consacré du temps à l'analyse des progrès accomplis dans les domaines intéressants de longue date la recherche forestière, y compris la santé des forêts et la modélisation statistique de la croissance de ces dernières.

Pendant la cérémonie de clôture a été déclarée la Résolution de Séoul, qui engage l'IUFRO à se focaliser davantage sur la recherche scientifique et la collaboration internationale dans les six domaines thématiques suivants: les forêts au service de la société; le changement climatique et la foresterie; la bioénergie; la conservation de la biodiversité des forêts; les interactions forêt-eau; et les ressources forestières pour l'avenir. En outre, la résolution engage l'IUFRO à poursuivre les objectifs suivants:

- améliorer la communication avec les scientifiques, les étudiants, les experts forestiers et le public, et accroître la visibilité et l'accessibilité des résultats de la recherche;
- développer et approfondir le travail de l'IUFRO à l'interface science-politiques en renforçant les contributions de la science aux processus internationaux, conventions et organisations, en fournissant rapidement des réponses aux nouvelles questions stratégiques et en étendant les partenariats;
- exhorter les institutions membres et les parties prenantes extérieures à renouveler et renforcer les activités de suivi des

forêts et à soutenir les efforts de suivi au niveau mondial;

- améliorer la capacité de l'IUFRO à augmenter le nombre de ses adhérents et la base de son financement afin de donner son plein appui aux organisations membres;
- promouvoir la recherche forestière de haut niveau, encourager la coopération interdisciplinaire, renforcer les compétences scientifiques et identifier les questions émergentes.

De plus amples informations sont disponibles sur:

[www.iufro2010.com](http://www.iufro2010.com)

### Dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Faisant suite à d'intenses négociations, la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté un nouveau plan stratégique et un nouveau protocole international pour gérer l'accès aux ressources génétiques mondiales et leur partage équitable. La COP 10, un événement central pour l'Année internationale de la biodiversité 2010, s'est tenue du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya, Japon. Elle a attiré plus de 7 000 délégués et le nombre total des participants s'est élevé à 18 000. Un segment de haut niveau a également été organisé et a bénéficié de la participation de 122 ministres et de cinq chefs d'État ou de gouvernement.

Le plan stratégique décennal ou «objectif Aichi» adopté par la réunion comprend 20 objectifs principaux regroupés en cinq grands buts stratégiques: analyser les causes profondes de la perte de biodiversité; réduire les pressions sur la biodiversité; sauvegarder la biodiversité à tous les niveaux; multiplier les avantages procurés par la biodiversité; et promouvoir la création de capacités. Parmi ces objectifs, les Parties sont convenues de réduire de moitié au moins, et dans la mesure du possible d'annuler, le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts; et de remettre en état au moins 15 pour cent des zones dégradées. Une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources à l'appui du plan stratégique a aussi été annoncée.

Le nouveau Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur exploitation fournit un cadre pour équilibrer l'accès et le partage des avantages, sur la base du consentement préalable en connaissance de cause et de termes approuvés mutuellement, tout en tenant compte du rôle important du savoir traditionnel. Le Protocole propose aussi la création d'un mécanisme multilatéral mondial pour les situations propres aux zones transfrontalières, où le consentement préalable en connaissance de cause ne peut être obtenu. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a affirmé qu'il s'agissait d'un accord historique qui représentait une étape positive dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'il démontrait que les pays s'engagent à coopérer de façon pragmatique pour relever les défis du développement durable.

Une décision sur la biodiversité des forêts a été adoptée; elle préconise la mise en œuvre d'activités conjointes avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et la réalisation dans les pays en développement d'un programme élargi de travail relatif à la diversité biologique des forêts et à l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Et ce, moyennant la création de capacités, la collaboration avec le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers et la rationalisation des rapports sur les forêts, en travaillant avec la FAO et d'autres membres du Partenariat



de collaboration sur les forêts. La COP a également demandé au Secrétariat de la CDB de veiller à mieux coordonner les activités de création de capacités pour les questions concernant la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, le piégeage du carbone écosystémique et la conservation des stocks de carbone forestier, en collaboration avec le Secrétariat du FNUF et d'autres institutions des Nations Unies. Également importantes pour le secteur forestier, ont été prises, entre autres, des décisions portant sur la biodiversité et le changement climatique, la diversité biologique des montagnes, et les biocombustibles et la biodiversité.

Au total, la COP 10 a adopté quelque 47 décisions, y compris un moratoire de fait sur la «géo-ingénierie» du climat; l'adoption du Code Tkarihwaï:ri de conduite éthique visant à assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité biologique; et l'établissement de directives claires aptes à renforcer la coopération avec les autres conventions internationales sur l'environnement jusqu'au Sommet de Rio+20 en 2012.

Pour de plus amples informations sur les résultats, consulter: [www.cbd.int/nagoya/outcomes](http://www.cbd.int/nagoya/outcomes)

### Bonnes nouvelles de Cancún

La plupart des pays ont salué avec satisfaction les accords conclus lors des pourparlers sur le changement climatique tenus à Cancún, Mexique, du 29 novembre au 10 décembre 2010 – comprenant la seizième session de la Conférence des Parties (COP 16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) –, comme un résultat équilibré représentant une étape importante vers l'accord final. Un optimisme prudent a régné quant à la possibilité d'atteindre ce résultat à la COP 17 à Durban, Afrique du Sud, en décembre 2011.

Pendant ces trois dernières années, deux groupes de travail spéciaux ont entamé des négociations parallèles – l'un examinant les mesures prises par toutes les Parties à la Convention, notamment sur l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, le financement, la création de capacités et le transfert de technologie, et l'autre se focalisant sur les engagements ultérieurs à prendre pour réduire les émissions des pays développés (pays cités à l'Annexe I) au titre du Protocole de Kyoto. Les objectifs consistent à renforcer les efforts collectifs visant à maintenir le réchauffement planétaire dans les limites de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, afin d'éviter les graves retombées du changement climatique et promouvoir l'adaptation à ses conséquences inévitables.

Le résultat le plus significatif à Cancún a peut-être été le changement d'atmosphère, marqué par un renouveau de confiance témoigné à l'égard du processus de la CCNUCC, une volonté de compromis et l'engagement accru des Parties à chercher ensemble des réponses mutuellement acceptables et plus ambitieuses en matière de changement climatique.

Le résultat principal a été la validation des éléments de l'Accord de Copenhague rédigé à la COP 15 en décembre 2009. L'Accord de Cancún lance le Fonds vert sur le climat et décrit un processus pour son instauration; crée un système d'octroi d'incitations pour les mesures d'atténuation du changement climatique liées aux forêts appliquées dans les pays en développement (REDD-plus, par exemple); établit un mécanisme technologique, en particulier un centre et un

réseau technologiques; et adopte le cadre d'adaptation de Cancún pour promouvoir la coopération et l'action internationales en faveur de l'adaptation.

La décision longtemps attendue sur la REDD-plus, à l'étude depuis cinq ans, confirme l'objectif du programme: réduire les émissions résultant de la déforestation, réduire les émissions issues de la dégradation des forêts, conserver les stocks de carbone forestier, réaliser la gestion durable des forêts et renforcer les stocks de carbone forestier. Il décrit des principes aussi bien que des sauvegardes contre les impacts sociaux et environnementaux préjudiciables des actions de la REDD-plus. Il est demandé aux pays de formuler des stratégies et des plans d'action nationaux pour la REDD-plus, un niveau de référence (émissions) pour les forêts national (ou comme mesure intérimaire, sous-national), un système national de suivi et de communication des activités de la REDD-plus et un système fournissant des informations sur la façon dont les sauvegardes environnementales et sociales sont élaborées et respectées. Les Parties devront adopter une approche progressive – depuis la formulation de la stratégie jusqu'aux activités pilotes et, finalement, aux actions basées sur les résultats. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) devra travailler sur les questions méthodologiques relatives à la REDD-plus, y compris les méthodes d'estimation des émissions et des éliminations liées aux activités de la REDD-plus, et les modalités d'établissement de niveaux de référence (émissions) pour les forêts et de systèmes nationaux de surveillance des forêts. La question des modalités de financement de la REDD-plus (basée sur l'affectation de fonds, sur le marché ou sur une combinaison des deux, par exemple) reste irrésolue et continuera de faire l'objet de discussions au sein du groupe de travail spécial.

L'avenir du Protocole de Kyoto – sa prolongation éventuelle au-delà de 2012, pour une deuxième période d'engagement – reste incertain. Le groupe de travail spécial s'occupant de cette question continue à jongler avec les chiffres – à savoir les engagements volontaires de réduction des émissions des pays développés qui, pris tous ensemble, sont estimés à l'heure actuelle insuffisants à limiter la hausse de la température aux 2 °C prévus. La question est de savoir comment atteindre le niveau de réduction des émissions nécessaire: les pays à l'Annexe I feront-ils des réductions plus ambitieuses? Dans quelle mesure les pays en développement contribueront-ils? L'action sera-t-elle juridiquement contraignante ou volontaire? L'Accord de Cancún indique que, pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, les échanges d'émissions et les mécanismes basés sur des projets (mise en œuvre conjointe, Mécanisme pour un développement propre), ainsi que les compensations carbone venant des puits dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), seront encore accessibles aux Parties à l'Annexe I pour leur permettre de respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions.

L'accord sur les normes de comptabilisation révisées en matière d'UTCATF pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pourrait influencer le niveau des engagements à réduire les émissions que les Parties à l'Annexe I sont disposées à prendre. Les rapports sur la gestion des forêts, qui étaient facultatifs au titre de la première période d'engagement, sont la question clé; l'accord relatif reste imprécis. Les domaines de débat portent sur le bien-fondé ou non d'établir un plafond pour les émissions et les prélèvements issus de la gestion forestière, la comptabilisation éventuelle des émissions



## Journée de la forêt 4

Dimanche 5 décembre 2010, la Journée de la forêt 4 s'est déroulée parallèlement à la COP 16 à Cancún, Mexique, accueillie conjointement par la Commission des forêts nationale du Mexique (CONAFOR), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). Elle a réuni plus de 1 500 dirigeants, experts, praticiens, décideurs, avocats, investisseurs, représentants des populations autochtones et des communautés, et journalistes, pour discuter et débattre sur la manière d'accélérer au niveau local l'intégration des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Felipe Calderón Hinojosa, Président du Mexique, a ouvert l'événement en invitant tous les participants à déployer tous les efforts possibles pour incorporer pleinement le programme REDD-plus dans un accord international à long terme sur le changement climatique.

Les participants à la Journée de la forêt 4 ont échangé leurs expériences sur un grand nombre d'approches existantes, prometteuses pour l'intégration des forêts dans les stratégies visant à combattre le changement climatique. Ces approches portent notamment sur les points suivants: alignement de la REDD-plus sur les objectifs de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté nationale; approches de l'adaptation axées sur l'écosystème; remise en état des terres dégradées; autonomisation des communautés visant à leur permettre d'assumer la gestion forestière; lutte contre les facteurs agricoles de déforestation; amélioration de l'atténuation des effets grâce à la gestion des forêts dans les pays développés; et mobilisation d'un surcroît de financements.

Une déclaration succincte a été présentée à la CCNUCC pour l'aider à progresser dans les négociations relatives aux forêts. Elle comprenait des recommandations sur les thèmes suivants:

- orientation de la REDD-plus vers la gestion durable des forêts et la réduction de la pauvreté;
- la REDD-plus comme occasion clé et rentable d'atténuer le changement climatique;
- importance de protéger les droits des populations autochtones et des communautés tributaires de la forêt;
- besoin d'un surcroît de financement pour mettre en œuvre la REDD-plus à plus grande échelle;
- conservation de la biodiversité comme préalable au succès de la REDD-plus;
- options pour éliminer les facteurs agricoles de déforestation (à savoir, accroître l'efficacité de la production, promouvoir les paysages multifonctionnels, orienter les financements de la REDD-plus vers une efficacité accrue des pratiques agronomiques, et passer des systèmes de production extensive aux paysages à faibles émissions de carbone);
- promotion de synergies entre les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets pour divers paysages;
- resserrement des liens entre les systèmes nationaux et sous-nationaux de surveillance, de communication et de vérification en matière de REDD-plus;
- amélioration des normes de comptabilisation des gaz à effet de serre pour la gestion des forêts dans les pays développés.

La déclaration avertissait que le succès ou l'échec des stratégies et projets de la REDD-plus dépendront de leur capacité à promouvoir les réformes de la gouvernance ou, au contraire, de leur incapacité à surmonter les lacunes existantes en matière de gouvernance.

et ses modalités pour les événements extraordinaires (cas de force majeure), la façon d'établir une base ou niveau de référence (émission) pour les forêts et la manière de tenir compte des changements dans les stocks de carbone forestier indépendants de l'intervention humaine. Les travaux sur cette question se poursuivront au cours de l'année prochaine.

Les forêts ont occupé une place de premier plan dans les négociations et les événements parallèles. Le soutien politique à une décision REDD-plus a été vigoureux. Le programme va déjà de l'avant à l'échelle du terrain, comme le montrent les nombreux événements collatéraux relatifs à ses activités pilotes, soutenues par les ONG, les organisations bilatérales et les partenariats multilatéraux (y compris

le Programme UN-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier). Les débats qui se sont déroulés lors des négociations liées au Protocole de Kyoto sur les normes de comptabilisation du carbone pour la gestion des forêts – une question complexe et controversée – ont aussi stimulé les discussions sur ce qu'on entend par bonne gestion forestière et comment lui fournir des incitations. L'importance des forêts pour l'atténuation du changement climatique a visiblement rehaussé l'image politique des forêts. Le rôle crucial qu'elles jouent dans l'adaptation au changement climatique et les moyens d'existence ruraux n'a pas encore reçu le même niveau d'attention, mais on peut s'attendre à ce qu'il l'obtienne.